

# PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

## A Travers Nos Régions

LAMBARÉNÉ : GRÈVE AU CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL  
GEORGES RAWIRI



Photo : Paterne NG#39;DOUNDA

**LES** agents du Centre hospitalier régional (CHR) Georges Rawirii, de Lambaréné, ont décidé de durcir leur mouvement d'humeur observé depuis le 13 avril. Une décision en réponse, arguent-ils, au mutisme réservé par l'administration de tutelle à leurs revendications contenues dans le cahier de charges. Pêle-mêle : la défaillance du plateau technique (radiologie et bloc viscéral), le non-paiement de 7 mois des primes (responsabilité et garde), etc. La conséquence directe est "la restriction du service minimum" jusqu'à la satisfaction totale des revendications. Pis, les consultations pré-natales et externes, ainsi que les accouchements sont aussi suspendus. Ils ne travailleront plus que de 7h30 à 16h30. Les grévistes prennent ainsi à témoin les autorités et l'opinion nationale et internationale sur les conséquences qui découleraient en dehors des heures susmentionnées. Vivement que les autorités compétentes se penchent sur cette affaire, pour prévenir le pire !

## TCHIBANGA : LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE AU 7<sup>E</sup> BATAILLON D'INFANTRIE TERRESTRE



Photo : Mihindou-Mihindou

**LE** chef d'état-major de l'Armée de terre, le général de brigade Sosthène Ngari, entreprend une série de visites de contact auprès des unités sous son commandement à l'intérieur du pays. Dernièrement, il a visité le 7<sup>e</sup> Bataillon d'infanterie terrestre sud à Tchibanga, où il a été accueilli par le responsable de cette unité, le colonel Ndong Obiang. Le général s'est imprégné des conditions de vie et de travail des militaires affectés dans la Nyanga. Et, donc, des difficultés auxquelles ils font face dans l'exercice de leur métier de sécuriser le territoire national. Situé dans une province frontalière, le 7<sup>e</sup> bataillon d'infanterie sud Nyanga occupe une position géographique stratégiquement importante dans la prévention, la dissuasion et l'intervention en cas de débordement. Le chef d'état-major de l'armée de terre a aussi noté, pour les dénoncer, quelques comportements contraires à l'exercice de leur métier. Estimant qu'un bon militaire ne commet pas d'impairs. Il a promis de sévir contre tous comportements contribuant à dégrader l'image des militaires auprès des populations.

N'DOUNDA & MIHINDOU

## Franceville : installation d'une commission provinciale des Droits de l'Homme

**LA** cérémonie était présidée par Me Homa Moussavou, président de la CNDH.

Nadège ONTOUNOU  
Franceville/Gabon

**D**ANS le souci de décentraliser et de promouvoir les droits de l'Homme à l'intérieur du pays, Me Homa Moussavou, président de la Commission nationale des Droits de l'Homme (CNDH), était dernièrement à Franceville. Occasion d'y installer l'antenne provinciale de la CNDH et d'édifier les composantes locales sur les Droits de l'Homme. "Une exigence en matière de culture de masse", a-t-il expliqué. Mise en place en présence du gouverneur de province, Jacques Denis Tsanga, cette représentation locale est composée de deux greffiers : Pascal Makita, greffier en chef au tribunal de Franceville, et son adjoint, Pamela Ndayele.



Photo : Nadège Ontounou

**Le gouverneur et les membres de la Commission nationale des Droits de l'Homme.**

"Après Oyem, nous installons une antenne de la CNDH à Franceville pour le compte du Haut-Ogooué. Nous voulons que la notion des Droits de l'Homme soit connue à travers le Gabon, car l'effectivité nous commande de porter le message partout dans le pays", a indiqué Me Homa Moussavou. Les échanges interactifs ont permis au public d'avoir une meilleure appréhension desdits droits de l'homme, et de savoir comment saisir la CNDH à partir de sa repré-

sentation locale.

Les missions de la CNDH sont de deux ordres : sensibiliser et protéger pour recueillir les plaintes des citoyens à examiner ; élaborer des recommandations à l'adresse des administrations ou individus accusés d'avoir violé les droits de l'homme. Un condensé des dispositions pertinentes de la "Convention contre la torture et les traitements inhumains ou dégradants" a été remis aux responsables militaires et pénitentiaires par le président de la CNDH.

## Port-Gentil : la société coopérative " Irúwani " sur les fonts baptismaux



Photo : Sidonie Ambonguila

**Les sociétaires de la coopérative « Irúwani ».**

**U**NE société coopérative simplifiée regroupant essentiellement des pêcheurs artisanaux nationaux a tenu son assemblée générale constitutive vendredi dernier, à Port-Gentil, à la direction provinciale de la pêche et de l'aquaculture de l'Ogooué-Maritime.

Régie par l'Acte uniforme de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada) du 15 décembre 2010 relatif au droit des sociétés coopératives et les autres textes en vigueur en République gabonaise, " Irúwani ", " Les pélicans " en

langue omyènè, a pour objet social principal, a-t-on appris, la pêche artisanale maritime et continentale dont elle va transformer et commercialiser les produits. Elle compte également améliorer la situation socioéconomique de ses membres quelle représentera pour défendre leurs intérêts professionnels, matériels et moraux.

La coopérative des pêcheurs artisanaux " Irúwani ", qui est dirigée par un comité de gestion de trois membres, a porté à sa présidence Samuel Raouto (ancien footballeur international gabonais reconverti), qui a été installé dans ses fonctions par Ange Marie Ngobou Ngobou, directeur provincial de la pêche et de l'aquaculture. Il sera accompagné, pour un mandat de trois ans, par Jean René Ogandaga (secrétaire général) et Benoît Pambo (trésorier).